

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IR-PAS-30-20-29/03/2019

Date de publication : 29/03/2019

IR - Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu - Modalité d'application du prélèvement - Modalités d'application de l'acompte

Positionnement du document dans le plan :

IR - Impôt sur le revenu

Prélèvement à la source

Titre 3 : Modalités d'application du prélèvement

Chapitre 2 : Modalités d'application de l'acompte

1

Le présent chapitre présente les modalités d'application de l'acompte prévu à l'article 204 C du code général des impôts (CGI).

10

Il est donc consacré :

- aux modalités de versement et de paiement de l'acompte (section 1, [BOI-IR-PAS-30-20-10](#)) ;
- aux règles d'échelonnement infra-annuel pour les titulaires de certains revenus (section 2, [BOI-IR-PAS-30-20-20](#)) ;
- aux règles relatives au recouvrement, aux sanctions et au contentieux (section 3, [BOI-IR-PAS-30-20-30](#)).